

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007  
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 4e/134-07  
Séance du 7 DEC. 2007

### **FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE A KUNHEIM (établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I-4°/02 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant un crédit de paiements de 370 407 € pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissement et service d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde pour l'année 2007 une subvention de 53 200 € à la commune de KUNHEIM pour la construction d'un bâtiment "Accueil Enfance Kunheim - AEK".
- ❖ Précise que les crédits seront à imputer sur le programme G024, budget 01, chapitre 204, fonction 41, nature 20414, enveloppe 89850, et versés en fonction de l'avancement des travaux.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

..... voix contre  
..... abstentions